

Manifestations en forêt

Comment les cantons gèrent-ils les processus d'autorisation et quels sont les défis à relever ?

Rapport final

Auteur : Gerda Jimmy, waldstark gmbh, gj@waldstark.ch

Sur mandat de la Division forêts, Office fédéral de l'environnement

1. Introduction

Contexte

Selon l'objectif 4 de la *Stratégie pour la récréation en forêt* publiée par l'OFEV, la gestion des activités de loisirs et de détente en forêt doit garantir que l'écosystème forestier ne subisse aucun dommage.

A cet égard, la Confédération doit analyser les instruments disponibles et élaborer des bases de décision pour un examen périodique de la compatibilité des activités de récréation avec la protection de l'écosystème forestier.

Un rapport sur des exemples de canalisation des visiteurs a déjà été élaboré sur mandat de l'OFEV (Eggenberger et Bernasconi 2022). Il s'agit d'instruments permettant de guider les visiteurs individuels. La thématique des manifestations en forêt n'a néanmoins pas encore été étudiée.

Buts

Les manifestations en forêt nécessitent, sous certaines conditions, une autorisation du canton. La présente analyse a été commandée afin de déterminer quelles sont les conditions-cadres et les processus d'autorisation en vigueur dans chaque canton, comment cette pratique fait ses preuves et quels sont les défis à relever. Elle devra, d'une part, fournir une vue d'ensemble des différentes prescriptions dans les cantons et, d'autre part, mettre en évidence les défis et les tendances ainsi que fournir des recommandations à ce sujet.

Méthode

Entre le 23 mai et le 5 juillet 2023, des entretiens téléphoniques d'une durée d'environ 20 à 30 minutes ont été menés avec un ou une responsable cantonal-e de 23 cantons. Les réponses ont été saisies sous forme de mots-clés pendant l'entretien et mises au point tout de suite après.

Pour présenter les résultats, un document comprenant les points clés de chaque canton a été préparé. En outre, les déclarations des entretiens ont été regroupées et documentées. Sur cette base, les défis et les tendances attendus ont été identifiés et des recommandations ont été formulées.

2. Résultats

Conditions préalables

Les données collectées servent à donner une vue d'ensemble à des fins d'information et de mise en réseau. En raison de la diversité des conditions et des processus, aucune comparaison directe entre les cantons n'est envisagée.

En ce qui concerne les différentes conditions, il est particulièrement intéressant de jeter un coup d'œil sur le nombre d'habitants et la surface forestière cantonale. Les trois illustrations suivantes donnent un aperçu sur ces deux paramètres ainsi que sur leur corrélation.

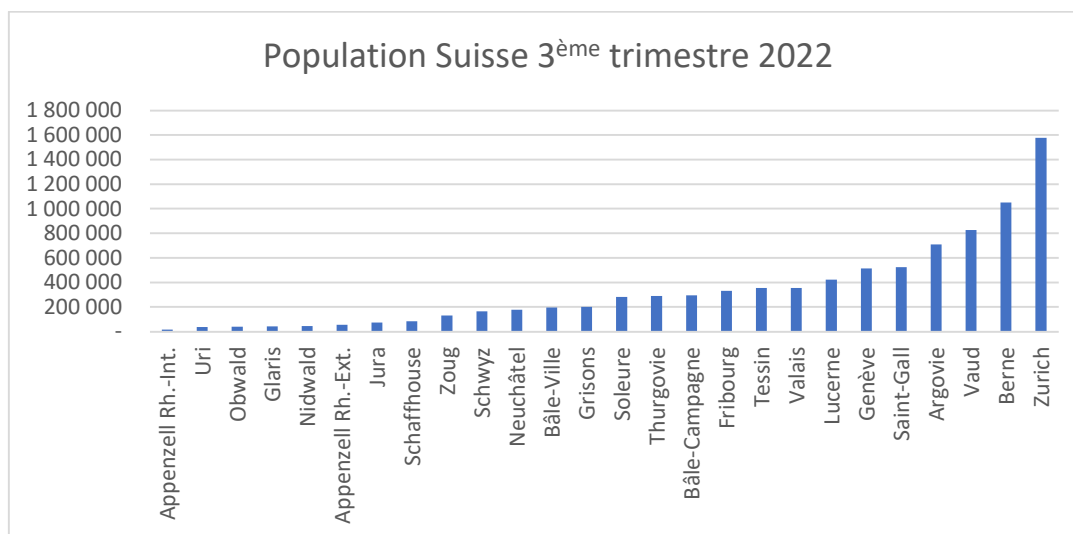


Illustration réalisée par l'auteur, source des données : Office fédéral de la statistique 2023a

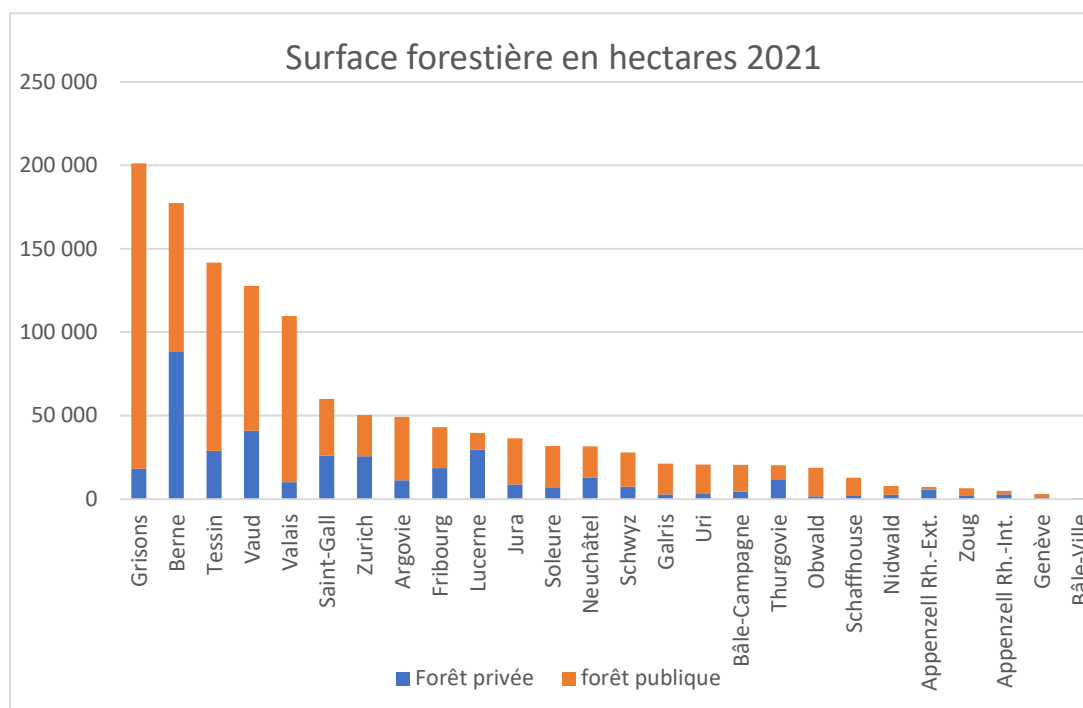


Illustration réalisée par l'auteur, source des données : Office fédéral de la statistique 2023b

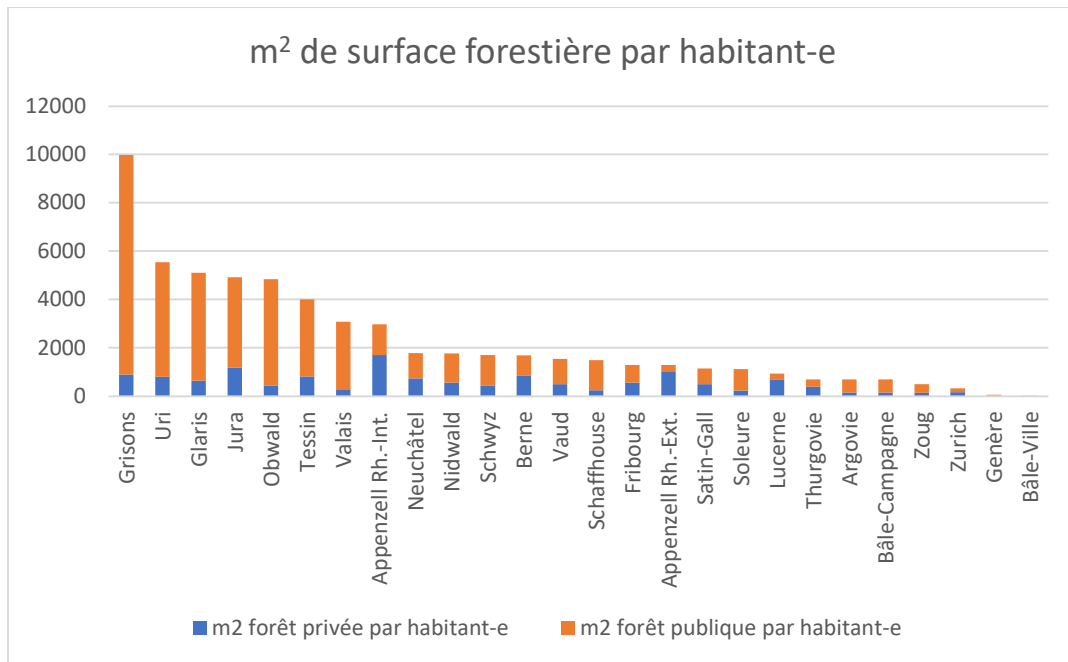


Illustration réalisée par l'auteur, source des données : Office fédéral de la statistique 2023a et 2023b

Prescriptions

La loi fédérale sur les forêts spécifie les dispositions suivantes en ce qui concerne l'accès à la forêt :

Art. 14 Accès

- 1 Les cantons veillent à ce que les forêts soient accessibles au public.
- 2 Si la conservation des forêts ou un autre intérêt public l'exigent, par exemple la protection des plantes ou d'animaux sauvages, les cantons doivent :
 - a. limiter l'accès à certaines zones forestières ;
 - b. soumettre à autorisation l'organisation de grandes manifestations en forêt

Dans l'ordonnance sur les forêts, seul l'art. 13, al. 3, stipule que les manifestations avec des véhicules à moteur sont interdites. Aucune autre spécification concernant les manifestations n'est mentionnée.

Les cantons définissent les conditions dans leurs lois, ordonnances ou règlements cantonaux. La précision avec laquelle les conditions sont définies dans les bases légales est variable. Lorsque les indications sont peu détaillées, les critères sont consignés dans des fiches ou appliqués au cas par cas. Les aspects pris en compte sont toutefois les mêmes dans tous les cantons interrogés :

- * Nombre de participants à la manifestation
- * Mouvements en dehors des chemins et installations existants
- * Emissions de bruit et de lumière
- * Déroulement pendant la nuit

- * Utilisation de véhicules, d'appareils, d'installations
- * Pénétration dans des zones sensibles
- * Perturbations pendant la période de reproduction de la faune

La manière de réglementer individuellement certains des facteurs ci-dessous, notamment le degré de détail, peut influencer les prescriptions requises pour d'autres éléments. Si, par exemple, chaque manifestation avec des moyens techniques est soumise à autorisation, le nombre de participants qui entraîne généralement une obligation d'autorisation peut être fixé à un niveau plus élevé. On constate donc de grandes différences entre les cantons en ce qui concerne le seuil du nombre de participants.

Le tableau Excel intitulé "Übersicht Kantone Veranstaltungen im Wald 2023" rassemble les réglementations et les compétences pour chaque canton, y compris les liens Internet vers les informations correspondantes.

Il existe également des différences en ce qui concerne l'application des directives aux zones à proximité de la forêt. Certains cantons ont inscrit dans leurs bases légales que les réglementations s'appliquent à la forêt et à d'autres espaces naturels (p. ex. Fribourg) ou qu'elles s'appliquent également à proximité de la forêt jusqu'à une certaine distance (p. ex. Appenzell Rhodes-Extérieures). Toutefois, les réglementations se réfèrent en majorité uniquement à l'aire forestière légale.

Mise en œuvre

Processus

Le processus d'autorisation est dirigé soit par les services forestiers cantonaux, soit par les communes. Les deux instances sont cependant presque toujours impliquées. Il incombe généralement à l'office cantonal des forêts de demander l'avis d'autres offices cantonaux, compétents par exemple en matière de biodiversité. Par contre, dans presque tous les cantons, ce sont les organisateurs de la manifestation qui doivent s'efforcer d'obtenir l'accord des propriétaires forestiers concernés, qu'ils doivent généralement présenter lors de la demande d'autorisation.

Dans de nombreux cantons, le service forestier cantonal peut également prendre position pour des zones à proximité de la forêt, car il reçoit des demandes de manifestations correspondantes de la part d'autres services. Cela fonctionne particulièrement bien lorsque les sections de la nature, de la chasse, des forêts, etc. sont réunies au sein du même office. Là où la commune reçoit les annonces ou les demandes d'autorisation, il existe de grandes différences quant à la manière dont le service forestier cantonal est impliqué par les différentes communes.

Près de la moitié des cantons font une distinction entre l'obligation d'annoncer et l'obligation d'obtenir une autorisation. Cette solution a fait ses preuves, car l'obligation d'annoncer permet de traiter les manifestations peu compliquées avec une procédure considérablement plus simple.

Dans plusieurs autres cantons, le volume de travail nécessaire au traitement des demandes est maintenu dans un cadre raisonnable grâce à une distinction faite entre les cas simples avec une procédure allégée et les cas plus compliqués avec une procédure plus lourde.

Expériences

Dans l'ensemble, les processus d'autorisation font leurs preuves et peu de problèmes surviennent lors de la mise en œuvre. En général, il est possible d'imposer des conditions aux organisateurs afin d'éviter les zones et les périodes sensibles et de laisser la forêt dans l'état où elle a été trouvée. Il est rare que des demandes soient refusées.

Les responsables cantonaux rappellent également qu'il est préférable de trouver une solution respectueuse de l'environnement avec les organisateurs plutôt que d'édicter des interdictions qui pourraient inciter les organisateurs à entrer dans la clandestinité. Même lorsque les demandes sont déposées trop tard, les cantons essaient dans la mesure du possible de traiter la demande en précisant que la prochaine fois, il faudra formuler la demande plus tôt.

Il arrive que des manifestations soient organisées sans autorisation. Mais la plupart du temps, cela est dû à un manque de connaissance des bases légales ou réglementaires et il suffit d'indiquer qu'il faudra une autorisation la prochaine fois. S'il y a des problèmes à ce sujet, c'est généralement dans le cadre d'une rave party ou d'une goa party. Souvent, il y a alors des plaintes de la population qui entraînent aussi une intervention de la police. Cela conduit à son tour à une dénonciation et à une amende pour les organisateurs, y compris parfois à des travaux de nettoyage.

Modifications

Dans plusieurs cantons, des adaptations des directives ou des processus ont été effectuées récemment ou sont prévues. Elles concernent souvent une simplification du processus et des adaptations mineures des prescriptions. Dans certains cantons, les exigences sont légèrement renforcées, alors que dans d'autres, elles sont légèrement assouplies.

Manifestations les plus fréquentes

Plusieurs responsables cantonaux ont mentionné qu'à l'origine de leurs processus se trouvaient des discussions sur les courses d'orientation. Aujourd'hui, la collaboration avec les organisateurs de courses d'orientation est établie depuis longtemps, parfois même avec des réglementations spécifiquement adaptées. D'autres événements de course à pied ainsi que des courses de vélo de différents types sont également souvent organisés. Les camps de jeunes sont en outre très appréciés, de même que les manifestations scolaires dans certains cantons. Dans certaines régions, des manifestations canines sont régulièrement organisées. De temps en temps, des fêtes et des manifestations culturelles sont organisées en forêt et la tendance est à l'augmentation des différents types de manifestations impliquant des séjours nocturnes en forêt.

En Suisse romande, les balades gourmandes sont également très appréciées. Lors de ces manifestations, des stands proposant généralement des spécialités régionales sont répartis sur un parcours de randonnée. Elles peuvent attirer plusieurs milliers de visiteurs en une seule journée.

Défis / tendances

De nombreux responsables cantonaux ont souligné qu'ils ne considéraient pas le thème des manifestations en forêt comme un problème de perturbation de l'écosystème forestier. Les processus fonctionnent bien, les organisateurs sont connus et les manifestations peuvent

être gérées de manière à causer le moins de perturbations possible sur la base de conditions simples. Cependant, ils signalent également des tendances qu'il convient de surveiller, notamment au vu de l'augmentation de la population et de l'intérêt croissant du public pour les activités en pleine nature. Les aspects suivants ont été mis en évidence :

- * Des rave parties ou goa parties, pour lesquelles souvent aucune demande n'est déposée
- * Groupements spontanés qui peuvent se développer rapidement à l'époque des médias sociaux
- * Séjours nocturnes en forêt, même de petits groupes

En ce qui concerne les processus de la procédure d'autorisation, deux facteurs à prendre en compte ont été particulièrement mentionnés :

- * Là où les communes sont en première ligne, elles doivent être sensibilisées à la nécessité d'impliquer le service forestier cantonal.
- * La charge administrative liée à la procédure d'autorisation doit pouvoir être maintenue dans des limites acceptables, même si la demande augmente.

Les responsables cantonaux estiment qu'il est nécessaire d'agir sur les points suivants, qui dépassent le cadre des manifestations en forêt et portent aussi atteinte à l'écosystème forestier :

- * Diminution du respect de la part des visiteurs de la forêt en général
- * Interprétation de l'art. 699 CC : Qu'est-ce qui est encore considéré comme un droit d'accès et qu'est-ce qui ne l'est pas ?
- * Augmentation des problèmes liés aux tracés illégaux de VTT
- * Augmentation des différents types de cyclistes en forêt, y compris les vélos électriques

Souhaits / suggestions

Le souhait le plus souvent exprimé pour l'avenir par les responsables cantonaux est une meilleure sensibilisation de la population à l'habitat forestier, activité pour laquelle certains souhaitent également un soutien de la part de la Confédération. Les responsables cantonaux partagent l'avis selon lequel des mesures de sensibilisation seraient le meilleur moyen d'améliorer le respect de la forêt en général et la compréhension des processus d'autorisation. En revanche, des interdictions plus strictes ne sont pas considérées comme efficaces.

L'intérêt d'une vue d'ensemble des pratiques dans les différents cantons ainsi que des conseils pour maîtriser les défis actuels et futurs a également été mentionné à de nombreuses reprises. Un échange accru et, éventuellement, une harmonisation entre les cantons ont également été suggérés à plusieurs reprises.

Certains responsables cantonaux ont proposé une régulation nationale pour certains aspects, par exemple les dispositions concernant la nuit, sur laquelle on pourrait s'appuyer. Pour d'autres cantons, il est important que toutes les directives restent de la compétence des cantons.

Des aides juridiques ont été demandées dans certains cas, concernant une interprétation moderne de l'art. 699 CC, la collecte de décisions judiciaires et la prise en compte des zones proches de la forêt.

3. Recommandations

Dans le tableau suivant, des objectifs sont formulés sur la base des problématiques et des tendances décrites dans le chapitre précédent et des recommandations pour les mesures correspondantes sont présentées. En outre, pour faciliter la mise en œuvre des mesures, des liens vers des informations appropriées et des exemples de mise en œuvre sont présentés. Parmi ceux-ci, on trouve également des exemples tirés du rapport mentionné au début avec différents exemples de canalisation des visiteurs (Eggenberger et Bernasconi 2022).

Objectif	Mesures	Informations et exemples
Améliorer la compréhension de l'habitat forestier auprès de la population	<ul style="list-style-type: none"> • Attirer l'attention sur les zones sensibles et leur besoin de protection au moyen de panneaux d'information pour les visiteurs sur place • Effectuer des projets de sensibilisations en collaboration avec le groupe cible • Organiser des visites guidées en forêt pour les partis politiques, les familles, les structures d'accueil pour enfants, les entreprises, les associations, etc. • Mettre en lien les pages d'information sur l'habitat forestier sur le site web cantonal <p><i>Soutien de la Division Forêts de l'OFEV</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Elle discute avec des partenaires des compléments possibles au "Guide du savoir-vivre en forêt". Ces compléments montrent, à l'aide d'exemples concrets, les activités que l'on peut faire à tel endroit sans perturber l'écosystème et celles qui, au contraire, perturbent l'écosystème et de quelle manière. 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Le canton de Soleure prévoit un système de soutien financier pour les projets de sensibilisation spécifiques aux groupes d'utilisateurs, les initiateurs des projets devant eux-mêmes appartenir à leur groupe cible. ➢ Conséquences pour la nature - Freizeit Wald ➢ Manuel relative à la conception des panneaux d'information : Information aux visiteurs - Freizeit Wald ➢ Signalisation avec explication concernant les zones de tranquillité (südliches Appenzeller Hinterland) : Wildruhezone - Appenzell Ausserrhoden (ar.ch) ➢ Panneaux d'information à Frauenwinkel (SZ) : FW-Besucherlunkung-Broschuere-Besucherlenkung-2019_web.pdf <p>Sites web d'information appropriés pour la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Découvrir la diversité de la forêt Notre forêt. Incroyablement diversifiée ➢ Le sol forestier vit (waldwissen.net) ➢ Quatre vidéos d'une durée d'environ 10 minutes (en allemand) : Ökosystem Wald -

Objectif	Mesures	Informations et exemples
Se préparer à une demande croissante pour les manifestations	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des procédures simplifiées pour les manifestations qui ne posent pas de grands problèmes • Accorder des autorisations pluriannuelles pour les manifestations récurrentes • Discuter des plans de plusieurs organisateurs lors des séances de coordination annuelles • Maintenir les contacts avec les organisateurs pour lesquels les processus sont bien établis, afin que tout continue à fonctionner bien. • Utiliser les possibilités de numérisation pour obtenir des informations concrètes et automatisées sur une manifestation prévue • Fixer des limites supérieures, par exemple en définissant un nombre maximal d'heures-personnes autorisées ou de manifestations en forêt par an • Délimiter officiellement d'autres zones de tranquillité pour la faune. • Thématiser les aspects de sécurité en raison des conséquences du changement climatique 	<p>Waldwelt Schweiz - SRF school - SRF</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Petit guide du savoir-vivre en forêt - Freizeit Wald <p>Exemples d'informations pour la population liés à des endroits spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Waldlabor-App ZH Waldlabor entdecken ➢ Ranger to go, Feldbach (D) https://www.youtube.com/watch?v=rXAbH3Bj4i4 ➢ Dans le canton de Vaud, un outil complet est mis à disposition : KITmanif Plateforme vaudoise pour les organisateurs de manifestations. Il guide les organisateurs tout au long du processus d'organisation d'une manifestation, y compris la soumission d'une demande. Une courte vidéo explicative est également disponible et les informations sont diffusées via les médias sociaux. ➢ Dans le canton de Fribourg, une application est en cours d'élaboration, dans laquelle les organisateurs peuvent saisir des informations sur le type, l'heure, le lieu, etc. de l'événement prévu et recevoir ensuite des informations spécifiques, par exemple lorsque des lieux ou des horaires sensibles sont concernés. ➢ Plusieurs cantons ont mis en place des systèmes de procédures simplifiées et d'autorisations pluriannuelles.
Empêcher les fêtes illégales dans la forêt (fêtes planifiées ou spontanées)	<ul style="list-style-type: none"> • Définir des mesures prometteuses en collaboration avec l'animation jeunesse en milieu ouvert • Identifier les personnes clés et les inviter à un entretien ou à une visite guidée en forêt avec le garde forestier • Profiter des travaux de nettoyage ordonnés après une fête pour que le forestier de triage sensibilise au milieu forestier. 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Dans certains cantons, les gardes forestiers pouvaient interpellier les organisateurs d'une fête alors qu'ils étaient en train de la monter et les empêcher de la mener à bien. ➢ Dans certains cantons, les organisateurs d'une fête ont été condamnés à une amende et à des travaux de nettoyage.

Objectif	Mesures	Informations et exemples
Se préparer à une demande croissante de séjours nocturnes (y compris pour les petits groupes)	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître les cas précédents où les organisateurs de fêtes ont été tenus de rendre des comptes <ul style="list-style-type: none"> • Définir des zones où les petits groupes peuvent passer la nuit pour quelques jours sans devoir s'annoncer ou demander une autorisation • Thématiser la gestion des grillades en cas de sécheresse • Voir également les mesures relatives au premier objectif concernant la sensibilisation de la population <p><i>Soutien de la Division Forêts de l'OFEV</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Voir la mesure relative au premier objectif concernant la sensibilisation de la population 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Dans le Haut-Allgäu (D), des e-rangers sont employés pour suivre les posts sur les médias sociaux et y réagir, ainsi que pour poster eux-mêmes des informations sur leurs activités https://www.facebook.com/ZNAIp/ ➢ Carte concernant le danger d'incendie actuel de forêt : Niveau de danger actuel (waldbrandgefahr.ch) ➢ Informations de base sur le risque d'incendie de forêt : FAQs (waldbrandgefahr.ch) ➢ Voir aussi les pages web sur le premier objectif concernant la sensibilisation de la population
Mieux sensibiliser les communes à la nécessité de faire appel au service forestier cantonal	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer des documents de travail internes avec des schémas de déroulement et des informations de fond sur le milieu forestier. • Réaliser une visite guidée de la forêt pour les responsables communaux • Transmettre d'informations relatives à la forêt 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Document de travail interne du canton des Grisons ➢ Schémas de procédure existants (p. ex. Glaris, St-Gall) ➢ Dossier d'information : coffret-pour-les-autorites Forêt Suisse ➢ Informations complémentaires dans la publication Annuaire La forêt et le bois 2022 (OFEV) ➢ Voir aussi les pages web sur le premier objectif concernant la sensibilisation de la population.
Réduire le nombre de tracés illégaux de VTT	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre contact avec des organisateurs de courses de VTT déjà connus et les inviter à une discussion générale • Soutenir et faire connaître un réseau de pistes cyclables légales • Prendre contact avec le service de son propre canton qui est responsable de la mise en œuvre de la loi sur les voies cyclables qui est entrée en vigueur début 2023. Cette loi concerne également les itinéraires VTT (voir art.4) <p><i>Soutien de la Division Forêts de l'OFEV</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Elle prend contact avec Swisstopo pour s'assurer que seuls les chemins autorisés sont représentés sur les cartes et se renseigne sur le 	<p>Exemples de mise en place de tracés légaux pour VTT :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Bike-Trails de GrünStadt Zürich ➢ Dans le canton de Saint-Gall, un processus de mise en place d'un réseau légal de tracés de VTT a été lancé. <p>Exemple d'un système de bénévolat pour l'entretien et la vérification des sentiers officiels de VTT et de randonnée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Zone forestière près de Hamois (B) Devenez parrain-marraine des itinéraires balisés — Hamois <p>Nouvelle loi sur les voies cyclables de la Confédération :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ RO 2022 790 - Loi fédérale du 18 mars 2022 sur les voies cyclables (admin.ch)

Objectif	Mesures	Informations et exemples
<p>Guider de manière appropriée les différents types de cyclistes</p>	<p>processus d'intégration des chemins dans la carte de SuisseMobile.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elle se penche de manière générale sur la thématique du VTT. • Collaborer avec SuisseMobile pour que les bons chemins pour le bon type de vélos soient mis en ligne dans l'application • Sur le site web cantonal et dans d'autres publications, attirer l'attention sur le fait que les vélos électriques à plaque jaune sont considérés comme des véhicules à moteur et sont donc interdits en forêt • En outre, attirer l'attention sur la manière dont les vélos lourds et ceux dotés de pneus particulièrement épais peuvent endommager le sol forestier <p><i>Soutien de la Division Forêts de l'OFEV</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Voir les mesures relatives à l'objectif précédent concernant les tracés de VTT 	<p>Exemple de promotion de la cohabitation entre vététistes et randonneurs sur le réseau de sentiers officiels</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Campagne FairTrail du canton des Grisons Fairtrail – eine Bündner Charmeoffensive (gr.ch)
<p>Fournir des informations juridiques</p>	<p><i>Soutien de la Division Forêts de l'OFEV</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Elle étudie les possibilités d'adapter l'art. 699 CC aux besoins actuels et de le compléter par un commentaire. • Elle commande un recueil de décisions juridiques de référence sur le sujet. 	
<p>Exercer une influence sur les manifestations pertinentes à proximité de la forêt</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Convenir avec les communes, la police et/ou d'autres services cantonaux des cas dans lesquels le service forestier cantonal doit être impliqué • Introduire un passage correspondant dans les lois apparentées (p. ex. loi cantonale sur la protection de la nature) ou dans la loi cantonale sur les forêts 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Dans certains cantons, il existe des articles correspondants dans les lois sur la protection de la faune ou de la nature (p. ex. Fribourg, Neuchâtel).
<p>Encourager les échanges entre les cantons</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un réseau d'échanges techniques réguliers sur le sujet entre cantons voisins <p><i>Soutien de la Division Forêts de l'OFEV</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Elle a mandaté la présente analyse. 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Rapport ci-présent, y compris tableau Excel de synthèse ➢ Tableau Excel envoyé aux responsables cantonaux dans le cadre du présent mandat, avec les adresses de contact de chaque canton

Tableau 1 : Mesures recommandées pour faire face aux problématiques et aux tendances mentionnées ci-dessus

4. Synthèse

Les responsables cantonaux s'accordent à dire que les manifestations en forêt ne font pas partie des grands générateurs de problèmes, car les processus d'autorisation sont bien établis et la plupart des organisateurs sont connus. Ils ont néanmoins mentionné quelques aspects qu'il convient de garder à l'esprit, notamment en raison de la demande croissante.

Le présent rapport reprend ces aspects et propose des possibilités d'action correspondantes sous forme d'un tableau.

5. Remerciement

Nous remercions vivement tous les responsables cantonaux pour les renseignements qu'ils nous ont fournis dans le cadre des entretiens et pour l'intérêt qu'ils nous ont témoigné.

6. Références

Office fédéral de l'environnement 2018, Strategie pour la récreation en forêt, https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/wald-holz/fachinfo-daten/strategie-freizeit-erholung-wald.pdf.download.pdf/Strategie_pour_la_recreation_en_foret_2018.pdf

Office fédéral de la statistique 2023a, Ständige Wohnbevölkerung 3. Quartal 2022, [Ständige Wohnbevölkerung nach Staatsangehörigkeitskategorie, Alter und Kanton, 3. Quartal 2022 - 1.1.2022-30.9.2022 | Tabelle | Bundesamt für Statistik \(admin.ch\)](#), consulté le 13.06. 2023

Office fédéral de la statistique 2023b, Forstflächen nach Eigentübertyp und Kantonen 2004 bis 2021, [Forstflächen nach Eigentübertyp und Kantonen - 2004-2021 | Tabelle | Bundesamt für Statistik \(admin.ch\)](#), consulté le 13.06. 2023

Eggenberger et Bernasconi 2022, Bericht Beispiele Massnahmen Besucherlenkung, [Beispiele von Besucherlenkung - Freizeit Wald](#)

7. Annexes

1. Fichier Excel «Übersicht Kantone Veranstaltungen im Wald 2023»

Voir fichier

2. Guide pour les entretiens téléphoniques avec le ou la responsable de chaque canton.

Accueil et explication de l'objectif de l'entretien par la mandataire

Questions :

Conditions cadres

1. Dans quelles conditions des autorisations doivent-elles être obtenues auprès de vous pour des manifestations (quelle taille, quelle espèce, périodes ou zones de fermeture particulières) ?
2. Sur quelles bases se fondent ces exigences (bases légales, règlements) ?

Processus d'autorisation

3. Auprès de qui la demande d'autorisation doit-elle être déposée et quel délai doit être respecté ?
4. Quelles réactions avez-vous reçues jusqu'à présent de la part des organisateurs de manifestations concernant ce processus ?
5. Quels aspects de ce processus devraient éventuellement être améliorés ?

Mise en œuvre

6. Quel est le nombre approximatif de demandes d'autorisation déposées chaque année ?
7. Pour quels types de manifestations recevez-vous régulièrement des demandes ?
8. Quel est le pourcentage de demandes qui ne sont pas acceptées ?
9. Avez-vous connaissance de manifestations ou d'activités soumises à autorisation qui ont été organisées sans autorisation ?

Perspectives

10. D'autres activités, qui ne sont actuellement pas soumises à autorisation, devraient-elles l'être à l'avenir ?
11. Avez-vous prévu des changements dans votre procédure d'autorisation ?
12. Quels sont vos souhaits pour l'avenir en ce qui concerne la procédure d'autorisation ?

Conclusion

13. Souhaitez-vous nous dire quelque chose d'autre dans ce contexte ?

Information de la part de la mandataire sur les prochaines étapes